

Communauté de communes du Plateau Picard

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021 (Budget principal et Budgets annexes)

Les montants de la présente note sont exprimés en milliers d'€ pour le budget principal et en euros pour les budgets annexes

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Les budgets primitifs 2021 ont été votés le 15 avril 2021 par le conseil communautaire soumis à l'instruction comptable M57 pour le budget principal, la recyclerie, l'aire d'accueil des gens du voyage et la ZAE d'Argenlieu et autres. Les budgets SPANC, Eau potable et Assainissement collectif restent soumis à l'instruction M49. Ces budgets ont été réalisés sur les bases des débats d'orientation budgétaire présentés le 8 avril 2021 intégrant les impacts connus et potentiels de la crise sanitaire tout en s'appliquant les principes de gestion suivants :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants **sans augmentation de la fiscalité** ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires institutionnels tels que l'Etat, la Région, le Département, les Agences de l'eau...

Ils peuvent être consultés sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux et accessibles en ligne sur le site internet.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité : d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I - La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2021 représentent 11 555 K€ (375.55€/habitant)

Elles sont constituées principalement du produit des services (ventes des repas à domicile et accueil des enfants), des impôts et taxes, et des dotations versées par l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues pour 2021 représentent 11 702 K€ (380.33 €/habitant)

Elles sont composées des charges courantes (l'entretien, énergie, assurances, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées), des charges de personnel, du reversement de fiscalité aux communes, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts à payer.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant (en milliers d'€)	Recettes	Montant (en milliers d'€)
Charges à caractère général	3 121	Produits des services	348
Charges de personnel	2 917	Impôts et taxes	8 707
Autres charges de gestion courante	3 246	Dotations, subventions	2 281
Atténuations de produits	2 312	Autres produits de gestion courante	212
Charges financières	103	Produits financiers	-
Charges exceptionnelles	3	Produits exceptionnels	2
Dotations aux provisions	0	Atténuation de charges	5
Total dépenses réelles	11 702	Total recettes réelles	11 555
Virement à la section investissement	2 075	Virement à la section investissement	-
Virements internes (Opérations d'ordre de transfert entre section-amortissements)	632	Virements internes (Opérations d'ordre de transfert entre section)	-
Total Dépenses	14 409	Total Recettes	11 555
Résultat reporté 2019		Résultat reporté 2020	5 254
Total général	14 409	Total général	16 809

c) La fiscalité (impôts et taxes)

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

Taux	Moyenne EPCI	CCPP
Taxe d'habitation	9,04%	La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée à compter de 2021 et est remplacée par une fraction de TVA
Taxe foncière sur le bâti	3,43%	0,00%
Taxe foncière sur le non bâti	8,99%	2,73%
Cotisation foncière des entreprises	25,31%	22,76%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	taux variable en fonction de la valeur ajoutée produite, fixé par l'Etat.	

Source : DGFIP, états fiscaux 1259 ; calculs DGCL.

Ces taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2020 et depuis 2009.

Le produit attendu pour l'ensemble des impôts « ménages » s'élève à 0.08 K€ complété de la fraction de TVA pour un montant de 2 350 k€ et à 1927 K€ pour les entreprises (CFE et CVAE, TASCOM, IFER).

La base d'imposition des établissements industriels pour la cotisation foncière est réduite de moitié et induit le versement d'une allocation compensatrice en 2021 pour un montant de 909 k€

Le montant attendu de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (taux :13%) s'élève à 2 321 K€.

Le montant des attributions de compensation perçue des communes s'élèvera à 518 K € et le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est estimé à 585 k€(reconduction du montant de 2020)

En contrepartie, 2 117 K€ de reversements seront effectués auprès des communes et au fonds national de garantie(FNGIR).

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations versées par l'Etat à toutes les collectivités pour leur fonctionnement sont prévues, pour la communauté de communes, à hauteur de 999 K€.

II - La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, des travaux de rénovation de la toiture du gymnase du collège de Maignelay-Montigny, l'aménagement de la Maison de santé, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ; mais aussi le versement des subventions versées par la communauté de communes pour l'amélioration de l'habitat des habitants, le soutien au commerce et à l'artisanat ainsi qu'aux communes par le biais des fonds de concours.

Le programme de réfection des voiries se poursuit jusqu'en 2022.

- en recettes : quatre types de recettes principales coexistent : les subventions reçues de l'Etat, de la Région ou Département pour les projets d'investissement (par exemple : des subventions relatives au programme de voiries, à la rénovation de la toiture du gymnase, l'aménagement de la maison de santé...), les emprunts, le fonds de compensation de la TVA et l'autofinancement.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement (dépenses d'équipement brute par habitant : 95.55€)

Dépenses	Montant (en milliers d €)	Recettes	Montant (en milliers d €)
Nouvelles Opérations d'équipement	2 940	Nouvelles Opérations d'équipement	302
Restes à réaliser 2020 ⁽¹⁾	1 852	Restes à réaliser ⁽¹⁾ 2020	150
Opérations nouvelles non ventilables <i>Dont remboursement prêts</i>	564 410	Opérations nouvelles non ventilables <i>Dont compensation TVA</i> <i>Emprunt</i> <i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i> <i>Opération d'ordre</i> <i>Virement section fonctionnement</i>	3 926 335 - 723 632 2 075
Résultat reporté 2020		Résultat reporté 2020	979
Total général	5 357	Total général	5 357

(1) programmes inscrits au budget 2020 et non terminés

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

Nouvelles propositions	Dépenses	Recettes
(13) Equipement espace de Baynast	73 050 €	
(36) Renforcement PAV	69 500 €	
(39) réhabilitation gymnase SJ	8 500 €	
(40) Bâtiment de la recyclerie	16 300 €	
(42) Equipement service repas	14 500 €	
(44) Réhabilitation gymnase Maignelay Montigny	22 700 €	186 500 €
(51) Travaux, extension déchetteries MM et Saint Just	111 100 €	
(54) Maison Petite Enfance	330 000 €	115 500 €
(55) Aménagement gare Saint Just	150 000 €	
(64) Conteneurs Déchets	18 000 €	
(65) Aménagement du patrimoine	92 200 €	
(68) Autres travaux communautaires	52 600 €	
(69) Programme Pluriannuel Voiries (AP)	380 000 €	
(70) Aménagements touristiques	360 000 €	
(72) Point Service Petite Enfance Maignelay Montigny	15 300 €	
(73) Construction Maison santé pluridisciplinaire St J	80 000 €	
(78) Bâtiment administratif Saint Just	350 000 €	
(79) Technopôle	242 000 €	
(80) Matériel roulant et outillages	84 330 €	
(81) Chaufferie bois	60 000 €	
(204) Subventions	410 000 €	
Total opérations d'équipement	2 940 080 €	302 000 €

III - Les données synthétiques du budget - Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Crédits proposés en 2021</i>	14 408 920 €	11 554 501 €
<i>Résultat reporté(002)</i>		5 254 146.10 €
Total	14 408 920 €	16 808 647.10 €

b) Recettes et dépenses d'investissement

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Opérations nouvelles 2021</i>	2 940 080 €	302 000 €
<i>Restes à réaliser de 2020</i>	1 852 355 €	150 000 €
<i>45- Opérations pour compte de tiers</i>		5 150 €
<i>Opérations non ventilables</i>	564 375 €	3 920 297.03 €
<i>Résultat reporté (001)</i>		979 362.97 €
Total	5 356 810 €	5 356 810 €

Au 01/01/2021 le capital restant dû s'élève à 3 480 K€ avec 6 emprunts. L'encours de la dette est de 113 € par habitant. Il faut noter une capacité de désendettement à hauteur de 1,6 année.

LE BUDGET ANNEXE RECYCLERIE

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

Recettes	205 961€
<i>Atténuation de charges</i>	9 000 €
<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	45 000 €
<i>Dotations, subventions et participations</i>	151 961 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	-
<i>Produits exceptionnels</i>	-
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	-

B- Les dépenses

Dépenses	205 961€
-----------------	-----------------

<i>Charges à caractère général</i>	28 530 €
<i>Charges de personnel</i>	177 431 €

Afin de remplir les missions qui lui sont dévolues de protection de l'environnement, de contribution à l'emploi et d'offre d'équipement à bas prix pour les habitants de la communauté de communes, l'activité de la recyclerie nécessite une subvention d'équilibre du budget principal pour compléter les produits venant de ses ventes et financer les charges de fonctionnement qu'elle supportent.

II - La section d'investissement

Il n'est pas prévu de dépenses d'investissement pour ce budget

LE BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le budget principal de la communauté de communes prévoit de verser une subvention d'équilibre à hauteur de 89 K€ complétant ainsi le versement de participations d'autres organismes tels que la CAF(10K€).

Recettes	101 795 €
<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	2 500 €
<i>Dotations, subventions et participations</i>	99 295 €

B- Les dépenses

Les charges de fonctionnement de l'aire d'accueil (fluides et gestion quotidienne...), l'entretien constituent l'ensemble des postes de dépenses ainsi que le début des amortissements.

Dépenses	101 795€
<i>Charges à caractère général</i>	58 790 €
<i>Autres charges de gestion courante</i>	5 €
<i>Charges financières</i>	16 000 €
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	27 000 €

II - La section d'investissement

	Dépenses	Recettes
<i>Opérations d'équipement</i>	0 €	0 €
<i>Opérations financières(16)</i>	27 000,00 €	0,00 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>		267 771.12€
<i>Opérations d'ordre (041 et 042)</i>	798 000 €	825 000 €
TOTAL Exercice	825 000 €	1 092 771.12 €
<i>Reste à réaliser</i>	0,00 €	21 340.00

Résultat reporté	289 111.12 €	€
TOTAL	1 114 111.12 €	1 114 111.12 €

A- Les recettes

L'ensemble de recettes de cette section sont constituées d'opérations d'ordre patrimoniales s'ajoutant à au recettes d'ordre d'amortissements (27K€).

B- Les dépenses

L'aire d'accueil a été mise en service en mars 2021, il n'est donc pas prévus de travaux cette année.

LE BUDGET ANNEXE ZAE D'ARGENLIEU ET AUTRES

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

<i>Recettes</i>	<i>2 071 310.49 €</i>
Atténuation de charges	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	102 050 €
Dotations, subventions et participations	-
Autres produits de gestion courante	-
Produits exceptionnels	-
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 604 356.28€
Résultat reporté 2020	364 904 .21€

Les recettes de fonctionnement budgétées s'élèvent à 2 071 K€. Elles sont constituées des produits des services du domaine liées au vente de terrain (102 K€) et d'opérations d'ordre entre sections (1 604 K€).

B - Les dépenses

<i>Dépenses</i>	<i>2 071 310.49 €</i>
Charges à caractère général	139 955 €
Charges de personnel	-
Autres charges de gestion courante	36 005 €
Charges financières	-
Charges exceptionnelles	-
Virement à la section d'investissement	466 954.21 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 428 396.28€

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 467 K€ représente une majeure partie des recettes de fonctionnement. La ventilation entre les charges à caractère général dont les travaux sur les terrains ainsi que les opérations d'ordre entre sections constitue le reste des dépenses.

II - La section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations d'équipement	0 €	- €
Opérations financières	- €	1 137 402.07€
Opérations d'ordre	1 604 356.28€	1 895 350.49€
Résultat reporté 2020	1 428 396.28€€	
TOTAL	3 032 752.56 €	3 032 752.56 €€

A- Les recettes

Le montant des recettes d'investissement devraient s'élever à 3 033 K€ constitué à la fois du virement de la section de fonctionnement (467 K€) d'emprunts (1 137 K€).

B - Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des opérations d'ordre (1 604 K€).

LE BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

Recettes(€)	91 794.44 €
Produits des services	19 700,00 €
Résultat reporté 2020	72 094 .44 €

B- Les dépenses

Dépenses (€)	101 110,00 €
Charges à caractère général	60 740,00 €
Charges du Personnel	22 000,00 €
Autres charges	5.00 €
Dotations aux provisions	8 000.00 €
Dépenses imprévues	1 000,00 €

Le budget assainissement non collectif qui concerne plus de 3800 foyers du plateau picard puisent ses ressources dans les recettes des contrôles réalisés chez les usagers de ce service. Ces dernières, additionnées au résultat reporté couvrent les charges de fonctionnement du service dont les charges de personnel.

II - La section d'investissement

Il n'est pas prévu de dépenses d'investissement pour ce budget

LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Les projets annoncés lors du débat d'orientations budgétaires du 8 avril dernier sont repris dans le projet du budget annexe de l'eau pour 2021.

La section de fonctionnement du budget de l'eau est présentée par fonction (service) et votée par nature, tandis que la section d'investissement est présentée et votée par opération.

Les résultats financiers plutôt satisfaisants permettent de confirmer l'engagement de la communauté de communes pour faire en sorte que le transfert des compétences se fasse globalement à tarif constant encore sur l'année 2021.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits proposés en 2021	2 647 946 €	2 033 428 €
Résultat reporté(002)		3 142 999.47 €
Total	2 647 946 €	5 176 427.47 €

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Opérations nouvelles 2021	801 410 €	113 227 €
Restes à réaliser 2020	565 872 €	287 240 €
Opérations non ventilables	388 878€	1 113 893 €
Résultat reporté(001)		241 800 €
Total	1 756 160 €	1 756 160 €

I - La section d'exploitation

A- Les recettes

Recettes	2 033 428 €
<i>Ventes de produits</i>	1 707 050 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	36 500 €
<i>Produits financiers</i>	0 €
<i>Atténuation de charges</i>	174 000 €
<i>Produits exceptionnels</i>	10 000 €
<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	105 878 €

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement de la vente de l'eau et des atténuations de charges (versement des budgets principal, assainissement collectif et non collectif pour des charges de personnels)

B- Les dépenses

Dépenses	2 647 946 €
<i>Charges à caractère général</i>	750 710 €
<i>Charges de personnel</i>	420 000 €
<i>Autres charges de gestion courante</i>	26 900 €

Atténuation de produits	206 175 €
Charges financières	84 450 €
Charges exceptionnelles	42 650 €
Dépenses imprévues	40 000 €
Virement à l'investissement	800 061 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	277 000€

La moitié du montant des dépenses est consacrée au fonctionnement du service et toutes les charges en découlant (1 198 K€), et un tiers correspond au virement à la section d'investissement (800 K€).

Il faut souligner l'impact « provisoire » des amortissements (277 K€). En effet, une décision modificative viendra compléter ce montant à l'issue d'un travail conjoint avec la trésorerie afin d'apurer et de fiabiliser le fichier de l'état de l'actif et de planifier une intégration progressive et consolidée des amortissements. Par parallélisme des formes, le même travail sera opéré sur les amortissements des subventions transférées.

II - La section d'investissement

A- Les opérations programmées en 2021

L'ensemble du programme d'investissement pour le budget Eau a été présenté par ordre de priorité dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Ce dernier s'élève à 801 k€ de dépenses compensées par 113 K€ de recettes prévisionnelles.

Nouvelles propositions	Dépenses €	Recettes €
030001 - SIAEP AVRECHY Travaux-Etudes	79 300 €	4 650 €
060003 - CATILLON - Travaux Etudes	37 580 €	
100002 - SIAEP PRONLEROY Travaux Etudes	5 800 €	
200001 - GANNES Travaux - Etudes	4 930 €	15 225 €
170002 - FERRIERES Renforcement réseaux SIVOM TRICOT		52 500 €
25001 - MAIGNELAY-MONTIGNY Réhab château d'eau	92 200 €	
290001 - SIAEP LES PLANIQUES travaux-Etudes	9 250 €	
310001 - MOYENNEVILLE Captage	1 450 €	
340001 - NOURARD LE FRANC travaux-Etudes	35 000 €	
410001 - RAVENEL Château d'eau		30 527 €
450002 - SAINT JUST EN CHEE travaux-Etudes	19 800 €	
510003 - WAVIGNIES - Etudes	50 000 €	10 325 €
520001 - WELLES-PERENNES travaux-Etudes	1 300 €	
990001 - Equipement service	26 800 €	
990002 - Branchements plombs	300 000 €	
ESDIRAEP01 - Schéma directeur d'alimentation en eau potable	80 000 €	

EQUINTEE01 - QUIQUEMPOIX Travaux - Etudes - Equipements	3 500 €	
EMERYTEE01 - MERY LA BATAILLE Travaux - Etudes - Equipements	4 500 €	
EBULLTEE01 - BULLES Travaux - Etudes - Equipements	25 000 €	
EBLMECDC01 - BRUNVILLERS-MERY LA BATAILLE ET CATILLON - Diagnostic château d'eau	25 000 €	
TOTAL	801 410 €	113 227 €

B- Les opérations non ventilables

Dépenses (€)	388 878 €
Capital des emprunts	243 000 €
Dépenses imprévues	40 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre section (amtsst subvention)	105 878 €

Recettes (€)	1 113 893 €
Excédent capitalisé	36 832.00 €
Virement de la section de fonctionnement	800 061 €
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	277 000 €

Au sein des opérations non ventilables, il faut identifier un remboursement du capital de l'emprunt pour 243 K€ qui représente une majeure partie des dépenses de ce poste.

Pour les recettes, l'addition de l'excédent capitalisé et le virement de la section de fonctionnement explique 80 % du montant de ces opérations.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les projets annoncés lors du débat d'orientations budgétaires du 8 avril dernier sont repris dans le projet du budget annexe de l'assainissement pour 2021.

La section de fonctionnement du budget de l'assainissement est présentée par fonction (service) et votée par nature, tandis que la section d'investissement est présentée et votée par opération.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement

<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
-----------------	-----------------

	Nouvelle proposition	Nouvelle proposition
Crédits proposés en 2021	2 215 366 €	2 225 982 €
Résultat reporté(002)		2 462 665.93 €
Total	2 215 366 €	4 688 647.93 €

Investissement	Dépenses	Recettes
	Proposition nouvelle	Proposition nouvelle
Opérations nouvelles 2021	527 500 €	337 380 €
Restes à réaliser 2020	434 656.00 €	799 063.10 €
Opérations non ventilables	1 226 682.00 €	1 623 641.03 €
Résultat reporté(001)	571 246.13 €	
Total	2 760 084.13 €	2 760 084.13 €

I - La section d'exploitation

A- Les recettes

Recettes	2 225 982 €
<i>Ventes de produits</i>	1 500 000 €
<i>Subventions d'exploitation</i>	314 300 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	0 €
<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	411 682 €

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement de la vente des produits 1 500 K€ et des subventions d'exploitation (314 K€).

B- Les dépenses

Dépenses	2 215 366 €
<i>Charges à caractère général</i>	599 064 €
<i>Charges de personnel</i>	102 000 €
<i>Charges financières</i>	260 000 €
<i>Charges exceptionnelles</i>	47 500 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	714 552 €
<i>Dépenses imprévues</i>	40 000 €
<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	452 250 €

43 % des dépenses sont constituées par des charges courantes liées au fonctionnement en régie directe supportées par le service d'assainissement (702 K€)

A part égale, le virement à la section d'investissement vient compléter l'ensemble de ces dépenses.

De même que pour le budget annexe eau potable, il faut souligner l'impact « provisoire » des amortissements (452 K€). En effet, une décision modificative viendra compléter ce montant à l'issue d'un travail conjoint avec la trésorerie afin d'apurer et de fiabiliser le fichier de l'état de l'actif et de planifier une intégration progressive et consolidée des amortissements. Par

parallélisme des formes, le même travail sera opéré sur les amortissements des subventions transférées.

II - La section d'investissement

A- Les opérations programmées en 2021

L'ensemble du programme d'investissement pour le budget Assainissement a été présenté par ordre de priorité dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Ce dernier s'élève à 527.5 k€ de dépenses compensées par 337.4 K€ de recettes prévisionnelles.

Nouvelles propositions	Dépenses €	Recettes €
110002 - SIVOM DE TRICOT - Travaux	200 000 €	125 400 €
140001 - DOMPIERRE STEP		35 530 €
170001 - FERRIERES création réseaux		176 450 €
250001-MM Réseaux	5 000 €	
300002 - SIA LE MOULIN Travaux Etudes équipement	1 500 €	
450003 - Poste refoulement SITEUR	3 000 €	
450004 - SITEUR Travaux Etudes	143 000 €	
450002 - SAINT JUST EN CHEE - Travaux - Etude - Equipement	28 000 €	
480001 - TRICOT - Travaux - Etude - Equipement	111 000 €	
990001 -EQUIPEMENT Services	3 000 €	
ASAVATEE01-Travaux, études, équipements réseaux SAVA	33 000 €	
TOTAL	527 500 €	337 380 €

B- Les opérations non ventilables

Dépenses (€)	1 226 682 €
Capital des emprunts	525 000 €
Dépenses imprévues	40 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre section (amsst subvention)	411 682 €
Opérations pour compte de Tiers	250 000 €

Recettes (€)	1 623 641.03 €
Virement de la section de fonctionnement	714 552 €

Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	452 250 €
Excédent capitalisé	206 839.03 €
Opérations pour compte de Tiers	250 000 €

Le virement de la section de fonctionnement (715 K€) explique avec les amortissements (452 K€) la part prépondérante des recettes des opérations non ventilables.

Les participations forfaitaires à l'assainissement collectif sont budgétées dans les opérations pour compte de tiers (250 K€).

Quant aux dépenses, elles comptabilisent à la fois la reprise des subventions transférables (412 K€) et le remboursement en capital de l'emprunt (525 K€).

Le Plessier sur St Just, le 22/04/2021

Le Président,
Frans DESMEDT

